



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

## Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

## Membres absents :

M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Christine MASSU	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Décision Modificative n°1 - Budget principal et budgets annexes**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2010 pour le budget principal et les budgets annexes.

**SUR LE BUDGET PRINCIPAL :**

En application du protocole d'accord signé le 18 mai 2006 d'une part, et de la délibération du Conseil communautaire en date du 17 septembre 2009 d'autre part, le Grand Dijon a signé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie trois conventions relatives à la mise en oeuvre du projet Renaissance visant à la re-dynamisation de l'aéroport Dijon-Bourgogne.

Dans le cadre de ces conventions, le Grand Dijon s'engageait à concourir à la mise en oeuvre du projet Renaissance à hauteur des sommes ci-dessous :

- fonctionnement de l'aéroport Dijon Bourgogne : 225 000 € en 2010, soit 25 % du montant des participations attendues sur l'exercice
- soutien au lancement de nouvelles lignes : 476 500 €, soit 25 % du budget prévisionnel de l'exercice
- financement des investissements : 4 550 000 € HT en 2010, pour une participation totale de 5 180 000 € représentant 33,33 % du coût global du projet.

Il est proposé d'inscrire les crédits mentionnés ci-dessous afin de permettre la poursuite du projet Renaissance en accord avec les engagements financiers pris dans les conventions signées avec la Chambre de Commerce et d'industrie.

Les autres modifications budgétaires sont mineures : il est proposé d'inscrire 9 000 € au chapitre 67 (charges exceptionnelles), par virement du chapitre 011 (charges à caractère général).

L'équilibre de la décision modificative concernant le budget principal s'établit donc comme suit :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 article 617 (études et recherches)	- 9 000 €
Chapitre 65 article 65737 (Subventions de fonct autres EPL -aéroport)	+ 401 500 €
Chapitre 67 article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)	+ 9 000 €
<i>CHAPITRE 023 (VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT)</i>	- 401 500 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 20 article 20417 (subventions d'équipement autres EPL – aéroport)	+ 2 330 000 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>+ 2 330 000 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<i>CHAPITRE 021 (VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT)</i>	- 401 500 €
Chapitre 16 article 1641 (Produit d'emprunts en euros)	+ 2 731 500 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>+ 2 330 000 €</b>

**SUR LE BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR :**

Les conclusions d'un contrôle réalisé par le Direction de la Législation Fiscale sur la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2008 entraînent des écritures de régularisation de la TVA due au titre de l'auto-consommation par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de l'électricité produite par le turbo-alternateur d'une part, et de la TVA déductible sur les travaux de construction du GTA d'autre part.

En conséquence :

- une somme de 681 260 € peut être inscrite en recettes d'investissement, à titre de régularisation de la TVA récupérable lors des travaux de construction du GTA ;
- une somme de 117 220 € doit être inscrite en dépenses de fonctionnement, au titre de la régularisation de la TVA due sur la période 2006-2008 du fait de l'auto-consommation de l'électricité produite. Cette somme avait été prévue au budget primitif, il convient d'en modifier l'imputation comptable.

Il est donc proposé d'inscrire au budget annexe du groupe turbo-alternateur les crédits mentionnés dans le tableau ci-dessous :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 article 63512 (Taxes foncières)	- 117 220 €
Chapitre 67 article 6712 (Amendes fiscales et pénales)	+ 117 220 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 23 article 2315 (installations, matériel et outillage technique)	+ 681 260 €
<i>CHAPITRE 041 ARTICLE 2762 (CRÉANCES SUR DROIT À DÉDUCTION DE TVA)</i>	+ 681 260 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>+ 1 362 520 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<i>Chapitre 041 article 2151 (installations techniques complexes)</i>	+ 681 260 €
Chapitre 27 article 2762 (créances sur droit à déduction de TVA)	+ 681 260 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>+ 1 362 520 €</b>

**SUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :**

Des modifications budgétaires mineures sont proposées :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 article 6227 (frais d'actes et de contentieux)	- 1000 €
Chapitre 67 article 6711 (intérêts moratoires)	+ 1000 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 20 article 2031 (frais d'études)	+ 37 000 €
Chapitre 21 article 2153 (installations à caractère spécifique)	- 37 000 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0 €</b>

Vu l'avis du Bureau, vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'adopter** les mouvements budgétaires ci-dessus.